

## **LA SOLAIRE ATTITUDE EN FRANCHE-COMTE ASFODER 2008**

### **INFORMATIONS : DANGER DES UVA en CABINES**

Chers Collègues, Chers Amis,

Depuis plusieurs années, les dermatologues de Franche Comté organisent des campagnes de prévention solaire.

En 2008, nous voulons mieux informer nos patients sur le danger réel des UVA artificiels en cabines (Ref :1,2,3)

**Notre travail s'oriente dans trois axes :**

- Réalisation d'un poster grand public pour les salles d'attente des médecins
- **Mise en place d'une charte nationale : <http://stopuva.free.fr>**
- Documents adressés aux ministères pour faire appliquer la loi et mieux informer nos patients

La participation de tous est indispensable pour propulser ce travail régional au niveau national

**Si vous adhérez à notre campagne, merci de signer notre charte de droit à l'information : <http://stopuva.free.fr>**

Nous vous remercions vivement pour votre confiance et votre participation

Salutations respectueuses et amicales

Pr François AUBIN  
LANDUYT

Dr Hervé VAN

Responsables ASFODER Besançon Plan Cancer 2008

Dr Catherine COURTIEU  
Présidente de l'Asfoder

*Vifs remerciements à M. Philippe ARCHER (Lab. A-Derma.) pour la réalisation et la mise en place sur Internet de notre projet (<http://stopuva.free.fr>)*

Contact : [herve.van.landuyt@wanadoo.fr](mailto:herve.van.landuyt@wanadoo.fr)

**INFORMATION DES CLIENTS : AFFICHAGE OBLIGATOIRE DEVANT UN CENTRE D'UVA et DANS TOUT LIEU OU SE TROUVE UN APPAREIL A UVA**

**Dans tout centre de bronzage, un panneau lisible doit stipuler clairement les informations suivantes :**

**LES UVA ARTIFICIELS SONT DANGEREUX**

- **Les rayonnements ultraviolets peuvent provoquer le cancer de la peau et peuvent gravement endommager les yeux.** Il est obligatoire d'utiliser des lunettes de protection. Le rayonnement ultraviolet artificiel ou naturel peut affecter gravement la peau et les yeux. Les expositions intenses et répétées aux rayonnements ultraviolets peuvent provoquer un vieillissement prématuré de la peau ainsi qu'une augmentation du risque de développer un cancer de la peau. **Les dégâts causés à la peau sont irréversibles.**
- **L'exposition aux ultraviolets artificiels est strictement interdite aux mineurs et fortement déconseillée aux femmes enceintes.**
- Certains **médicaments et cosmétiques peuvent provoquer des réactions cutanées** indésirables parfois graves si vous exposez votre peau à des UVA
- Tout appareil émettant des rayons ultraviolets **UVA ne doit pas être utilisé par une personne présentant une sensibilité importante face au soleil** (brûlures fréquentes), présentant un coup de soleil, un cancer de la peau ou toute affection de la peau pouvant prédisposer à l'apparition de cette maladie. Les personnes ayant des antécédents familiaux doivent aussi éviter leur utilisation.

**Références :**

- 1-International Agency for Research on Cancer Working Group on artificial ultraviolet (UV) light and skin cancer. The association of use of sun beds with cutaneous malignant melanoma and other skin cancers : A systematic review. J. Cancer . 2007 ; 120 : 1116-22.
- 2- Diffey B. Sunbeds, beauty and melanoma. Br J Dermatol. 2007 ; 157 : 215-6
- 3- Oliver H, Ferguson J, Moseley H. Quantitative risk assessment of sunbeds : Impact of new high power lamps. Br J Dermatol